

Ecole secondaire solidaire

SAINT-IMIER L'aide au développement est au programme de l'Ecole secondaire depuis octobre passé. Apothéose le jeudi 2 juillet, la 9e Fête de la solidarité promet une foule d'animations.

PAR BERNARD SCHINDLER

L'idée d'une Fête de la solidarité accompagnée d'un projet d'établissement dans une école de la région vient de la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD), association faitière de 34 ONG, la plupart de taille modeste, basées dans notre région. La fête en principe bisannuelle a été lancée en 2001, elle avait fait escale en 2012 à l'Ecole secondaire de Reconvilier.

Hier en conférence de presse, la secrétaire de la FICD Isabelle Boegli a rappelé le rôle de l'association. A l'accompagnement des ONG membres et au relais vis-à-vis de la Direction de la coopération et du développement (DDC) fédérale, elle ajoute des actions locales de sensibilisation, au premier plan la Fête de la solidarité à propos de l'aide internationale et du développement durable. A l'école secondaire, le directeur Domenico di Paolo a rappelé que le programme d'étude romand prévoit de tels projets d'établissement chaque année et il a brossé l'impressionnante vue d'ensemble 2020: 230 élèves, une trentaine d'enseignants et autres adultes mobilisés pour une quinzaine d'animations très variées soutenues par autant d'ONG. La participation des élèves est à choix, tous suivent au moins deux animations et certaines et certains ont plus que doublé le minimum vital! Deux élèves de 11H ont relaté leur expérience. Rémy et Tom ont participé au groupe «Gestion de projet» où ils ont vécu en vraie grandeur le rôle d'évaluateurs, ils sont entrés dans une approche professionnelle et ils ont attribué le prix d'un concours, soit 5000 fr. qui devait représen-



Le jeu des chaises, pour réajuster les croyances aux réalités, animé par Roman Twerenbold, de l'ONG Nouvelle Planète. BERNARD SCHINDLER

ter la moitié du coût total d'un projet, selon les usages de la FICD. Cinq ONG ont joué le jeu, avec des cas parfaitement concrets.

Le jeu des chaises

En démonstration du jour, l'ONG Nouvelle Planète a conduit le «Jeu des chaises» avec une quarantaine d'élèves. Le but recherché: caler les ordres de grandeur de divers problèmes mondiaux en termes de nombres de personnes concernées par régions à l'échelle des continents. Question de base: la population mondiale répartie sur quatre continents. Première étape: les élèves évaluent et se répartissent en groupes d'importance proportionnelle, sur des

chaises aux quatre coins de la salle. Deuxième étape, l'animateur donne les nombres réels et les groupes se rééquilibrent. Pas trop d'écarts à ce stade. Par la suite, l'animateur s'attaque au nombre de personnes déplacées, migrants et réfugiés. Là, les évaluations des élèves sont très décalées par rapport à la réalité, fruit du manque d'information et, probablement, de la part de la propagande par rapport à la réalité. L'ambiance du jeu a été très vivante, voire plus, mais l'essentiel est acquis: chacun a pu régler ses ordres de grandeur entre imagination et réalité.

Un gros souci bernois

Dans sa session actuelle, le Grand Conseil bernois discutera d'un rapport de la Commission de sécurité qui propose de soustraire l'aide internationale du Fonds des loteries. Par effet de cascade, les conséquences seront très graves pour les ONG du Jura bernois. Le mécanisme, un peu complexe, est le suivant: pour la participation des pouvoirs publics aux projets des ONG du Jura bernois, la FICD doit d'abord évaluer et approuver les projets, démarche interne, puis passer par le Conseil du Jura bernois (CJB) qui utilise une part du Fonds des loteries à cette fin. Il n'y a pas d'autres substituts inscrits au budget. Mais le dommage serait doublé pour les ONG parce que la DDC fédérale exige une participation publique locale pour apporter sa propre contribution. Pour la FICD et les 12 ONG locales, le dommage serait de l'ordre de 200 000 fr, suivi d'une remise en cause du fonctionnement même de la FICD. Certes, le Gouvernement bernois désapprouve la proposition de la Commission de sécurité, en se référant notamment à l'article 54, alinéa 2, de la Constitution cantonale, base de l'aide aux pays défavorisés, mais un vent d'inquiétude souffle malgré tout. **BS**